



CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC « Création d'une UAPE »

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 03 – 2018:

Crédit d'investissement en vue de la création d'une UAPE de 24 places sur le site de la Léchire

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de Mesdames Natacha BOGORAD (Présidente) et Sabrina GUYAZ et Messieurs Jean-Cédric CHAPPELIER (Rapporteur) et Alexandre LOPES, chargée de rapporter sur la demande de crédit d'investissement en vue de la création d'une UAPE (Unité d'Accueil Petite Enfance) de 24 places sur le site de la Léchire, s'est réunie le mardi 2 octobre 2018, en présence de Messieurs Philippe BESSON, Syndic et Pierre-Henri DUMONT, Municipal responsable du dicastère des constructions.

Cette séance nous a permis de prendre connaissance du préavis municipal et de nous familiariser avec le projet d'UAPE envisagé ainsi qu'avec la demande d'investissement qui vous est soumise ce soir. Ce projet répond à la fois à la demande de la population de la Commune de Penthaz (pétition de mars 2016) et à la contrainte légale concernant l'accueil de jour des enfants. En effet, la loi et son règlement d'application imposent d'avoir au plus tard en 2023 une structure d'accueil en complète conformité avec la loi.

Après avoir considéré plusieurs options (utilisation de bâtiments existants, terrains constructibles), le projet d'UAPE finalement retenu par la Municipalité nous a paru non seulement adéquat mais même idéal à la fois en termes de coûts, de sécurité, de proximité et de qualité d'accueil (jardin clôturé). Nous avons particulièrement apprécié la vision à long terme de la Municipalité pour ce projet : possibilité d'extension à l'étage (ajout de 24 places dans le futur).

Lors de cette séance, plusieurs questions ont été émises et ont permis d'obtenir les informations voulues sur divers aspects. Nous avons notamment pu prendre connaissance d'esquisses de plans probables (emplacement du bâtiment et principales structures d'accueil : toilettes, cuisine, salle de repos, bureau) qui nous ont paru adaptés et répondant aux demandes de l'AJERCO (Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay).

Notre Commission s'est en particulier inquiétée du délai de mise en œuvre du projet pour une utilisation effective fin août 2019. La Municipalité a répondu que, sauf impondérable non maîtrisé, le projet restait réalisable en l'état : 3 semaines pour l'appel d'offre, mise à l'enquête début 2019 et 3 mois de réalisation.

Les explications complémentaires et réponses aux questions ont totalement convaincu notre Commission.

En conclusion, notre Commission trouve justifiée la construction de cette UAPE pour son utilisation dès la rentrée 2019 et estime que la demande d'investissement proposée est totalement fondée. Au vu de ce qui précède, notre Commission propose donc au Conseil d'accepter le préavis municipal n° 03-2018, tel que présenté.

La Présidente



N. Bogorad

Le Rapporteur



J.-C. Chappelier